

EMC 1 - VIVRE ENSEMBLE AU COLLEGE

I. Quelles sont les règles pour vivre ensemble ?

Le règlement intérieur fixe la loi (les règles à respecter, les sanctions) dans le collège pour les élèves et les adultes. **Il sert à savoir ce qui est interdit et autorisé et à protéger tous les élèves.** On y trouve les droits et les devoirs des élèves.

Droit : ce qu'on a le droit/la possibilité de faire et qui est essentiel pour un collégien ; ex : de s'exprimer librement, d'être respecté.

Devoir : Les obligations (ou interdictions) ex : assister aux cours, respecter le matériel.

II. Notre collège est un collège pour tous les élèves

A. Qu'est-ce qu'un collège laïc ?

A relire : Explication des principaux articles de la charte de la laïcité au collège :

Art 2 : En France et dans les écoles ou collèges laïcs, toutes les religions sont autorisées. On peut aussi ne pas croire.

Art 6 : Le collège sert à apprendre à penser par soi-même, à se faire sa propre opinion. Personne (adulte ou autres élèves) ne doit empêcher les élèves de faire leurs propres choix.

Art 8 : Au collège, on peut s'exprimer librement, mais il faut respecter les autres (sans insultes ou racisme).

Art 9 : Au collège, on ne doit exclure personne, que ce soit pour sa religion, son origine, sa couleur de peau, son apparence, s'il est une fille ou un garçon etc ...

Art 11 : Les adultes du collège doivent rester neutres, c'est à dire ne pas exprimer leur religion ou leurs idées politiques (ex : pour qui voter).

Art 12 : En classe au collège, on peut parler de tous les sujets et même des religions. Les élèves ne peuvent pas refuser un enseignement (au nom de leurs idées politiques ou religieuses).

Art 14 : Au collège, on ne peut pas porter de signe visible de sa religion. Par ex : une croix, une kippa, un foulard sur la tête.

A RETENIR :

Définition : Un collège laïc est neutre en matière de religion. Dans un collège laïc ...

Je peux (j'ai le droit)	Je dois (j'ai le devoir)	Je n'ai pas le droit (interdiction)
Je peux avoir la religion de mon choix ou ne pas avoir de croyance.	Je dois respecter toutes les religions et tous les élèves sans discrimination.	Je n'ai pas le droit de refuser certains cours au nom de ma religion
J'ai le droit de ne pas recevoir d'enseignement religieux.		Je n'ai pas le droit de montrer ma religion
Je peux dire ce que je pense.		Je n'ai pas le droit d'inciter les autres à croire comme moi.

Chaque élève peut avoir écrit les choses différemment. Il s'agit d'une proposition.

B. Rencontre avec M. Samyn, prof en ULIS

Le collège doit accueillir tous les enfants à égalité et sans discrimination. Depuis la loi de **2005**, il doit proposer des adaptations pour les élèves en situation de handicap. Ex : la classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire, où enseigne M. Samyn) ou l'ascenseur sont des adaptations du collège.

Ne pas accueillir ces enfants au collège serait de la discrimination : le fait de refuser des droits à quelqu'un parce qu'il est différent (origine, religion, handicap...)